



Accoler le nom de famille des époux

Par Raphadupont

Bonjour,

Fraîchement mariés cet été, mon épouse et moi souhaiterions avoir le même nom de famille.

Seul problème : j'ai déjà un nom de famille composé, je m'appelle DUPONT-BERTRAND (mon nom de naissance est DUPONT mais mes parents ont fait une démarche en 2002 pour que je prenne leurs deux noms accolés).

Le nom de famille de mon épouse est MARTIN.

Nous souhaiterions fusionner nos deux noms pour nous appeler tous les deux (ainsi que nos futurs enfants) MARTIN-DUPONT.

Savez-vous si cela est possible ? Pourriez-vous le cas échéant m'indiquer la procédure à suivre ?

Je vous en remercie par avance ;)

Par sophie75

"Je vais bientôt me marier, quel nom de famille puis-je choisir ?

Chanceuse ! Grâce à la loi concernant le « Mariage pour tous », vous avez de nombreux choix possibles. Ainsi, vous pouvez garder votre « nom de jeune fille », prendre le nom de votre mari (ou celui de votre femme) ou encore fabriquer un tout nouveau nom d'usage, composé de votre nom de famille et de celui de votre époux(se).

Bon à savoir : si vous choisissez l'option « nom d'usage composé », un espace doit séparer les deux noms de famille. On ne met pas de tiret, on ne colle pas les deux, on ne « mixe » pas !

Pour déclarer un changement de nom d'usage après un mariage, il suffit de remplir un formulaire en ligne + fournir un acte de naissance (un extrait ou une copie intégrale) datant de moins de 3 mois mentionnant votre mariage ou alors une copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois."

Par Raphadupont

Bonjour Sophie, merci pour votre réponse :)

Donc si j'ai bien compris, il est impossible pour mon épouse et moi de faire un "mix" de nos deux noms de famille et de nous appeler MARTIN-DUPONT ?

Que faut-il faire alors de mon côté ? Entamer des démarches pour supprimer BERTRAND de mon nom de famille ?

Merci à vous et bonne fin de journée

Par sophie75

vous pouvez appeler vos enfants Martin-Dupont j'ai appelé le service d'état civil de la mairie de ma ville qui me l'a confirmé

Par Raphadupont

Bonjour, c'est bien noté merci à vous :)

Par sophie75

par contre vous n'avez pas le droit de prénommer l'un de vos fils si vous en avez un, Martin Martin-Dupont

Par Raphadupont

ça marche ;) merci !

Par sophie75

dixit l'agent municipal..